

Saison 2023-2024

## REGLEMENT INTERIEUR DU TRAIT BLEU

*Pour s'assurer du bon fonctionnement de l'association, nous avons pensé qu'il était indispensable pour le bien être de tous de rappeler la ligne de conduite qui nous permettra de participer aux activités de l'association sereinement et efficacement.*

### **Préambule**

L'association Le Trait Bleu propose des cours d'expression corporelle, de danse contemporaine, des stages tous publics, ainsi que des formations scéniques pour adultes. Elle propose aussi des spectacles, des festivals et d'autres événements.

### **Article 1 Inscription**

Le secrétariat du Trait Bleu est ouvert du lundi au jeudi de 14h à 17h. Les inscriptions au Trait Bleu se font lors de la rentrée au mois de septembre. Toutefois, il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année. Un certificat médical doit être transmis lors des inscriptions. Il doit être daté de moins de trois mois attestant l'aptitude physique de l'élève à suivre l'enseignement dispensé. Celui-ci est aussi obligatoire en cours d'année, après une absence due à une raison médicale importante (opération, fracture etc.).

### **Article 2 Modalité de Paiement**

Tous les paiements doivent s'effectuer au secrétariat du Trait Bleu au 1 rue Joutx-Aigues, 31000 Toulouse, ou par courrier. Pour accéder au bureau de l'association Le Trait Bleu, il faut passer par la boutique « Artisans du Monde »- « Cides ». Il est possible de déposer votre paiement dans la boîte aux lettres du Trait Bleu. Les règlements se font au début de chaque trimestre (octobre, janvier, avril) ou de chaque mois au secrétariat du Trait Bleu en mentionnant **le nom de l'élève, le jour et l'horaire du cours de danse au dos de votre chèque**. Le mois de septembre se règle séparément pour les élèves qui souhaitent régler au trimestre. De même la cotisation annuelle est à régler à la rentrée. Les paiements par chèque devront être libellés à l'ordre de l'association Le Trait Bleu.

**Nous attirons votre attention sur le fait que les forfaits ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni échangeables même en cas de maladie ou de déménagement.** Le forfait annuel peut être payé en une fois ou en 3 chèques (ils devront être donnés tous en début d'année et seront encaissés en septembre, janvier et avril). Les règlements pour les forfaits annuels doivent être transmis avant les vacances scolaires de la Toussaint, il ne sera plus possible de changer de forfait (annuel et trimestriel). Le prix des forfaits prennent en compte les jours fériés et les vacances scolaires. L'élève peut-être refusé sur le cours si le cours n'a pas été réglé.

### **Article 3 Interruption- Annulation- Désistement**

Attention : les absences ne donnent pas lieu à des réductions ou à des remboursements. Toute absence devra être signalée au secrétariat et au professeur. Le professeur peut accepter de vous faire rattraper des cours sur un autre cours.

### **Article 4 Tenue vestimentaire**

Pour suivre les cours dans de bonnes conditions, il est nécessaire de porter des habits souples et légers, adaptés aux mouvements amples et rapides. Pour le confort de tous et pour l'hygiène, on ne peut pas entrer dans la salle de cours en chaussures de ville. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du Trait Bleu. Les spectateurs ne sont pas admis durant le cours sans l'accord préalable du professeur de danse.

### **Article 5 Renseignements pratiques**

Tous les élèves doivent être à l'heure à leur cours. Ils doivent arriver dans le vestiaire 5 minutes avant le début du cours et doivent attendre leur professeur dans le vestiaire.

### **Article 6 Vacances**

La fermeture du Trait Bleu suivra les vacances scolaires de l'Académie de Toulouse.

### **Article 7 Spectacle**

L'apprentissage de la danse implique également le travail sur scène. Pour la joie de tous, chaque fin d'année nous prévoyons un spectacle dans un théâtre avec tous les élèves qui désirent y participer. Une participation financière sera demandée pour l'achat ou la location de costume. Les entrées du gala de fin d'année sont payantes. Le professeur peut organiser des répétitions supplémentaires. Si vous ne souhaitez pas participer au spectacle, il est indispensable d'en informer le professeur et le secrétariat au cours du mois de janvier. Les danseurs qui ne pourraient pas assister à toutes les répétitions devront avertir leur professeur préalablement.

### **Article 8 Photographie**

Sauf avis contraire de votre part, Le Trait Bleu s'autorise à photographier ses élèves individuellement ou en groupe dans le cadre de sa communication. L'inscription implique la cession gratuite de plein droit du droit de reproduction et de diffusion des images prises à l'occasion des activités du Trait Bleu.

### **Article 9 Vol d'effets et de documents personnels**

Nous vous conseillons de ne pas emporter vos objets de valeurs au cours. Tous les objets laissés sans surveillance sont sous votre responsabilité. Le Trait Bleu décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### **Article 10 Communication**

Nous nous efforcerons de faire circuler les informations efficacement, mais il est impératif que vous fassiez l'effort de lire les documents que vous recevez et que nous affichons dans les locaux. Nous nous tenons à votre disposition pour tout besoin d'information complémentaire.

***L'inscription au Trait Bleu vaut l'acceptation du présent règlement intérieur dans toutes ses dispositions ainsi qu'engagement à le respecter.***

Toulouse le .....

Je soussigné(e) : *Nom Prénom* .....

Signature suivie de la mention « Lu et Approuvé » :

